



PROCURATION

Je soussigné(e) (prénom + nom du mandant)

donne procuration à (prénom + nom du mandataire)

pour voter en mon nom lors de l'assemblée générale de l'AAPPMA de Magnac-sur-Touvre "La Truite saumonée" du

Fait à, le.....

Signature

Conformément à l'article 7 du règlement de "La Truite saumonée" :

1. Le mandataire et le mandant doivent être membres actifs de "La Truite saumonée" (détenteurs d'une carte de pêche annuelle de l'année en cours).
2. Un mandataire ne peut être porteur que d'une (1) seule procuration au plus valable uniquement pour une assemblée générale donnée.
3. Le mandataire doit faire parvenir la présente procuration trois (3) jours avant la tenue de l'assemblée générale au président de "La Truite saumonée" :
 - par courrier postal à : M. Alain SARTORI - Le Plantier 16410 TORSAC
 - ou par courrier électronique à : latrutesaumonee@outlook.com